



Ménières, le 14 décembre 2023

## **PV de l'assemblée communale du 14 décembre 2023 à 20h00**

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue. Il excuse MM. Grégory Blanchard et Raymond Cuttelod. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°48 du 1<sup>er</sup> décembre 2023, par avis au pilier public, par tout-ménages ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont MM. Jael Folly et Jean-Claude Perret. Le nombre de personnes est de 26, la majorité absolue est fixée à 14.

### **Tractanda**

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2023
2. Budget de fonctionnement 2024
  - 2.1. Présentation
  - 2.2. Préavis de la commission financière
  - 2.3. Approbation du budget de fonctionnement
3. Budget d'investissement 2024
  - 3.1 Annulation de l'investissement pour un nouveau colombarium voté par l'Assemblée du 15.12.2022.
  - 3.2 Investissement pour un nouveau colombarium
  - 3.3 Budget global des investissements 2024
  - 3.4 Préavis de la Commission financière
  - 3.5 Approbation du budget d'investissement
4. Election d'un nouveau membre à la Commission financière
  - 4.1 Présentation
  - 4.2 Election
5. Informations communales
6. Divers

## 1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée du 11 mai 2022 a été publié dans un tout-ménage et sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques. Il informe que le procès-verbal a été distribué séparément, mais dans les temps, en raison d'un problème avec l'imprimerie.

Aucune remarque n'est formulée.

Le PV du 11 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Budget de fonctionnement 2024

### 2.1. Présentation

M. le Syndic informe l'assistance que le résultat du budget de fonctionnement 2024 s'élève à CHF 502.00 de bénéfice pour un montant de charges de CHF 2'312'781.00.

Il informe que les charges en personnel ont augmentées, notamment en raison des allocations familiales qui transitent dorénavant par la Commune.

Il y aura également des frais au niveau de la Grande salle, le tapis et les grilles des gradins devront être changés.

M. Gérard Guisolan a constaté que le poste de la maintenance informatique a beaucoup augmenté.

M. le Syndic informe que nous devons payer à chaque nouveau module. Dès 2024, la Commune se munit d'un programme de numérisation ainsi que d'un programme pour la gestion des séances.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions.

Il n'y a plus de questions sur le budget de fonctionnement.

### 2.2 Préavis de la commission financière pour le budget de fonctionnement 2024

M. Jean-Charles Schüpbach Moret fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'assemblée à accepter le budget de fonctionnement 2024. Celle-ci émet un préavis favorable et remercie le Conseil communal pour son travail et sa collaboration avec la Commission financière.

### 2.3 Approbation du budget de fonctionnement 2024

M. le Syndic passe au vote du budget de fonctionnement 2024.

Le budget de fonctionnement 2024 est accepté à l'unanimité.

### **3. Budget d'investissement 2024**

#### **3.1 Annulation de l'investissement pour un nouveau colombarium voté par l'Assemblée du 15.12.2022**

M. le Syndic rappelle l'assemblée qu'un montant de CHF 32'000.00 avait été voté. Le Conseil communal propose d'annuler cet investissement. En effet, le projet initial était de compléter au mieux le colombarium.

Entre temps, des familles ont demandé le retrait de monuments funéraires, créant ainsi de la place et permettant de construire un colombarium semblable à l'actuel et avec la possibilité d'avoir 32 places.

Le Conseil communal a préféré annuler l'investissement et en faire voter un nouveau plutôt que de voter une augmentation de l'investissement existant.

#### **3.2 Investissement pour un nouveau colombarium**

M. le Syndic présente la charge financière de cet investissement, payé par la caisse. Celui-ci se montera à CHF 42'000.00.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions. Ce n'est pas le cas.

#### **3.3 Budget global des investissements 2024**

M. le Syndic présente le budget global des investissements prévus pour 2024.

#### **3.4 Préavis de la commission financière pour le budget d'investissement 2024**

M. Jean-Charles Schüpbach Moret fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'assemblée à accepter le budget d'investissement 2024. Celle-ci émet un préavis favorable.

#### **3.5 Approbation du budget d'investissement 2024**

M. le Syndic passe au vote du budget d'investissement 2024.

Le budget d'investissement 2024 est accepté à l'unanimité.

### **4. Election d'un nouveau membre à la Commission financière**

#### **4.1 Présentation**

M. le Syndic informe l'assemblée que M. Damien Corminboeuf a quitté la Commission financière en raison de son déménagement hors de notre Commune.

Il informe qu'à ce jour, 2 personnes se sont portées candidates à ce poste. Il s'agit de Mme Céline Sommer et de M. Sidney Lauber. Il demande si d'autres personnes dans la salle sont intéressées par ce poste. Ce n'est pas le cas. Le vote se fera à bulletin secret.

M. le Syndic passe la parole à Mme Céline Sommer et M. Sidney Lauber pour se présenter.

M. le Syndic les remercie.

Les scrutateurs nommés sont MM. Jael Folly et Jean-Claude Perret.



périmètre a pu être quelque peu déplacé. La commune a fait l'acquisition il y a quelques années du terrain en face de la Grande salle. Celui-ci est en zone d'intérêt général. Il serait possible d'y construire une caserne. Il serait également possible de prévoir des synergies, tel qu'un chauffage à distance pour la Grande salle par exemple. Une étude de faisabilité financière a été faite et il a été conclu que la Commune de Ménières n'a pas la possibilité financière de supporter la construction de cette caserne. La Commune a avisé l'ADIS-Broye qu'elle est ouverte à la création d'un droit distinct et permanent sur son terrain.

M. Gilles Corminboeuf dit qu'il faudrait aussi prendre en compte les nuisances occasionnées.

M. le Syndic lui répond que seule une étude de faisabilité financière a été faite. Dans le cas où le projet avance, des études sur les autres aspects, tels que les nuisances, seront menées.

M. Christian Bise demande si le citoyen a aussi son mot à dire, ou si le Conseil peut prendre la décision de dépenser de l'argent pour de grandes études.

M. le Syndic lui répond que toutes les dépenses apparaissent dans les comptes, dans les frais d'études et de spécialistes.

M. Christian Bise demande la possibilité de créer une rubrique spéciale dans la comptabilité pour l'étude de cette caserne.

M. le Syndic l'informe qu'à ce jour, il s'agit uniquement d'heures de discussions au sein du Conseil communal (visite d'une caserne, rendez-vous bancaire).

#### **5.5 Compte Poste fermé au 31.12.2023**

M. le Syndic dit que le compte courant de la Commune se trouve à la Banque Raiffeisen de la Broye depuis une année environ. Dès lors, il rend attentive l'assemblée que le compte auprès de la Poste sera bouclé au 31.12.2023.

#### **5.6 Seniors**

M. Pierre Perroud informe des diverses activités prévues par la Commission Seniors.

22.12.2023 : Rencontre avec les élèves du CO – 8h45 – Rotonde

22.01.2024 : Les Seniors qui le souhaitent pourront rendre visite à la Commission Seniors dans le nouveau local, au rez de chaussée du bâtiment communal – 14h30

23.03.2024 : Projection de diapositives sur le village – Grande salle  
Repas offert aux seniors du village  
Organisée par la Commission culturelle et la Commission Seniors

Printemps 2024 : Visite de Météo Suisse

D'autres activités seront prévues et dépendront des activités proposées par les retraités.

M. Pierre Perroud informe que le local seniors se situe dans l'ancienne Poste, sous le bâtiment communal.

Il informe qu'en 2024, seuls 2 anniversaires seront fêtés, la doyenne, Mme Marie-Thérèse Périsset et le doyen, M. Edmond Mujynja.

M. le Syndic informe qu'un tout-ménage sera distribué pour la projection de diapositives.

## 6. Divers

M. le Syndic donne la parole à l'assemblée.

M. Judicaël Leroy demande où en est le dossier des chemins communaux.

M. le Syndic lui répond qu'une réunion avait eu lieu pour coordonner les chemins vaudois et fribourgeois. Il avait été décidé que le lead sera fait par le canton de Fribourg. En raison de changements au sein des services vaudois, ceux-ci révoquent cette organisation entre les cantons.

M. Jael Folly demande si un courrier de la Commune, signé par une grande partie de la population et faisant part de notre mécontentement pourrait faire avancer le dossier. Et éventuellement une copie à la presse.

M. le Syndic lui répond qu'il avait été dit lors d'une séance sur la mobilité avec le canton que les citoyens sont dérangés par les travaux. Il prend note de la remarque de M. Folly.

M. Pierre Perroud informe qu'il a demandé une séance entre la Commune et le SPC fin février 2024.

M. Jean-Paul Corminboeuf informe qu'en raison des pluies de ces derniers jours, le Chemin de la Malafin s'est beaucoup détérioré. Une rigole s'est créée. Il faudrait effectuer des travaux avant que cela n'empire.

M. Marcel Ansermet en prend bonne note.

M. Judicaël Leroy a compris qu'il n'y aura pas de feux de signalisation en fin d'année. Il demande si la route sera finie.

M. le Syndic répond qu'il s'agit des vacances du bâtiment. Certains aménagements ne seront pas terminés, mais la route sera praticable dans les 2 sens.

M. Pascal Robert demande si c'est la police qui a demandé de transformer le stop en cédez le passage.

M. le Syndic lui répond qu'un plan de marquage a été fait par les ingénieurs. Il s'agit d'une route cantonale, le Conseil communal n'a pas de pouvoir de décision.

M. Marcel Ansermet informe qu'il a compris lors d'une séance de chantier qu'un cédez a pu être créé en raison notamment de la modification du contour de la Route de Fétigny qui a maintenant une meilleure visibilité sur la Route de Vesin.

M. Martial Doy a entendu que le phonoabsorbant sera posé le printemps prochain et la place du village sera rénovée par la suite. Il a été informé que le phonoabsorbant perd de son effet si des travaux sont effectués par la suite.

M. le Syndic lui répond que la place est à part, et ne sera pas en phonoabsorbant.

Mme Sabrina Bise dit que le phonoabsorbant sera fait en 2024 et la zone 20 km/h en 2026 selon le planning. Elle demande donc si, à la pose du phonoabsorbant en 2024, le passage piéton sera supprimé.

M. le Syndic lui répond qu'il y aura toujours le passage piéton. Son emplacement n'est pas concerné par la partie qui sera en phonoabsorbant.

M. Jean-Paul Corminboeuf fait part de ses craintes concernant la sécurité par le remplacement du stop par un cédez le passage.

M. le Syndic lui dit que le Conseil communal n'a aucun pouvoir de décision. Les citoyens ont la possibilité d'écrire au Conseil communal, qui se chargera de transmettre au SPC.

M. Pascal Robert demande si la zone 20 km/h pour le centre village est toujours d'actualité.

M. Pierre Perroud répond par la positive, mais le SPC désire faire des essais avant. M. Perroud est sceptique sur les résultats de cette étude, car les effets seront constatés sur une route cantonale, sans les aménagements urbains prévus.

M. Pascal Robert demande si cela se pourrait que cela reste en 50 km/h si les essais ne sont pas concluants.

M. le Syndic lui répond que cela sera de toute manière en 20 km/h ou 30 km/h car cela avait été amené par le Conseil d'Etat. Le principe n'est pas remis en question.

M. Marc Corminboeuf dit que cela sera comme dans le village de Frasses, des essais à 20 km/h, 30 km/h et va durer bien 2 ans.

M. le Syndic lui répond qu'il y aura 6 mois environ d'essais, de mars à juillet 2024, puis 2 à 3 mois de réflexion selon le planning transmis par le SPC.

M. Pascal Robert demande s'il est possible de voir les plans d'aménagement des PAD, notamment où ceux-ci se situent.

M. le Syndic lui répond par la positive.

M. Judicaël Leroy a constaté qu'un radar a été posé. Il demande si cela a été demandé par la Commune ou la police.

M. le Syndic demande à M. Christian Bise, policier, des précisions.

M. Christian Bise informe que chaque commune a droit à 3 contrôles par année et que les endroits sont déterminés par l'accord des propriétaires pour le placer sur leur propriété.

#### Remerciements

M. le Syndic remercie l'assemblée, souhaite de belles fêtes de fin d'année aux participants ainsi qu'à leurs familles et les invite à partager le verre de l'amitié.

*L'assemblée est levée à 21h20.*

La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin